

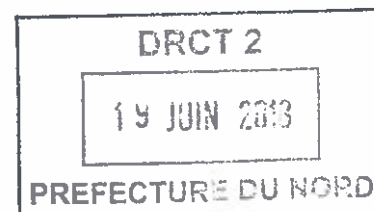
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille
Siège :
Métropole Européenne de Lille
1 rue du Ballon - CS 50749
59034 LILLE cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole

Comité syndical du 25 mai 2018

Délibération n° 02-2018



Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le vendredi vingt-cinq mai deux mille dix-huit à onze heures trente, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole Européenne de Lille, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard DELABY, premier Vice-président.

Étaient présents :

Titulaires : 28

BAERT Dominique, BORREWATER Michel, CANESSE Pierre, CAUCHE Régis, CORTEQUISSE Bernard, CRESPEL Jean, DAUBRESSE Marc-Philippe, DEBREU Bernard, DELABY Bernard, DELEBARRE Jean, DILLIES Eric, DUBOIS Pierre, DUBOIS André-Luc, DUCROCQ Jacques, FOUTRY Luc, GEENENS Patrick, GRAS Christophe, HAESBROECK Bernard, JANSSENS Daniel, LECLERCQ Alain, MASSON Jean-Gabriel, MOMONT Eric, MONNET Luc, MULLIEZ René, RODES Estelle, SARAZIN Jean-Claude, TONNERRE-DESMET Marie, WIBAUX Didier.

Suppléants : 8

BOUCHART Christiane, BOUREL Daniel, GADAUT Henri, HOLVOOTE Philippe, JEGOU Claude, PIERRE-RENARD Dominique, RINGOTTE Marie-Christine, SARTIAUX Claudine.

Secrétaire de séance : Jean-Gabriel MASSON

Convocation adressée aux délégués du Comité Syndical le : 18 mai 2018

Nombre de délégués en exercice : 60

Délibération publiée le : 13 JUIN 2018

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Rapport de Monsieur le Président

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard DELABY, 1^{er} Vice-président,

Délibérant sur le Compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur le Président du Syndicat Mixte,

a été invité à :

- prendre acte de la présentation faite du Compte administratif 2017 en dépenses et en recettes, et qui s'établit ainsi :

Dépenses de l'exercice

articles	Libellés	Crédits ouverts	mandats émis	reste à exécuter
11	charges à caractère général	20 219,06 €	6 258,96 €	13 960,10 €
6042	achats de prestation de service	15 219,06 €	5 718,96 €	
617	études et recherches	5 000,00 €	€	
6226	honoraires	- €	540,00 €	
6237	publications	- €		
6281	cotisations	- €	€	
12	charges de personnel	10 000,00 €	6 404,92 €	3 595,08 €
64111	rémunération	10 000,00 €	5 830,92 €	4 169,08 €
6451	charges URSSAF		574,00 €	
67	charges exceptionnelles	1 028 270,00 €	1 000 000,00 €	28 270,00 €
6745	subvention à un organisme de droit privé	1 028 270,00 €	1 000 000,00 €	28 270,00 €
22	dépenses imprévues	0		
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		1 058 489,06 €	1 012 663,88 €	45 825,18 €

Recettes de l'exercice

articles	Libellés	Crédits ouverts	titres émis	reste à exécuter
2	résultat fonctionnement reporté	28 731,66 €		
74	dotations participations	1 029 757,40 €	989 757,00 €	40 000,40 €
746	DGD Etat	80 000,00 €	40 000,00 €	
74721	participation région			
74731	participation département			
74741	participations communes			
74751	participations EPC	949 757,40 €	949 757,00 €	
7718	produits exceptionnels			
	DGD au titre de 2012		€	
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		1 058 489,06 €	989 757,00 €	€

Résultat de l'exercice

	mandats émis	titres émis	résultat
fonctionnement	1 012 663,88 €	989 757,00 €	22 906,88 €
investissement			
TOTAL BUDGET			- 22 906,88 €

Résultat cumulé

	dépenses	recettes	TOTAL
operations de l'exercice	1 012 663,88 €	989 757,00 €	22 906,88 €
2 résultat reporté		28 731,66 €	28 731,66 €
1 solde investissement			
TOTAL CUMULE			5 824,78 €

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

2. constater les identités de valeurs avec les indications de la balance du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, soit un excédent cumulé au 31 décembre 2017 de 5.824,78 €. Cet excédent sera repris à l'occasion du vote d'une décision budgétaire modificative n°1.

Les membres du Comité syndical :

- adoptent le Compte administratif 2017, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- actent que le résultat sera repris lors du vote d'une décision budgétaire modificative.

Adopté à l'unanimité.

MM. BOUREL et DAUBRESSE n'ayant pris part ni au débat ni au vote.

François BERAUD
Secrétaire général délégué

